Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du village de Saint-Charles-Garnier, tenue le mardi 22 avril 2025, à 19h00 à la salle du conseil située au 38 rue Principale.

Sont présents :

M. Jean-Pierre Bélanger	Maire
M. Bruno Roy	Siège #1
M. Gérard Desjardins	Siège #2
M. André Blouin	Siège #3
M. Rodrigue Ouellet	Siège #4
M. Gaétan Proulx	Siège #5
M. Gervais Parent	Siège #6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h28,
2 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour:

1. **Ouverture de la séance extraordinaire.**
2. **Vérification de l'avis de convocation.**
3. **Adoption de l'ordre du jour.**
4. **Adoption de la soumission de LBL MÉCANIQUE pour la réparation du châssis du camion Inter.**
5. **Adoption de la soumission pour l'achat du harnais pour le camion Inter.**
6. **Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour.**
7. **Clôture et levée de l'assemblé**

25-04-008 **2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-009 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR : M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25-04-010 **4. <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LBL MÉCANIQUE POUR LA RÉPARATION DU CHÂSSIS DU CAMION INTER</u>**

ATTENDU QUE le camion Inter a un bris au niveau du châssis et que cela constitue un bris majeur interdisant son utilisation sur les voies publiques;

ATTENDU QUE plusieurs options ont été étudiées pour sa réparation;

ATTENDU QUE nos employés de la voirie ont demandé quelques soumissions pour chacune des options;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE la municipalité accepte la soumission de LBL MÉCANIQUE au montant maximum de 17 500$ pour le remplacement complet du châssis plus les taxes applicables;

QU'UNE allocation pour ses déplacements de l'ordre de 90km par jour à 0,55$/km lui est octroyée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-011 **4. <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC. POUR L'ACHAT D'UN HARNAIS POUR LE CAMION INTER</u>**

ATTENDU QUE le harnais du camion Inter nécessite des réparations coûteuses;

ATTENDU QUE l'achat d'un nouveau harnais s'avère plus économique et offre plus d'options quant à l'accouplage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE la municipalité accepte la soumission de LES PRODUITS MÉTALIQUES A.T. INC., au montant de 6 400$ pour l'achat du harnais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956 les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance traitant du budget portent exclusivement sur le budget.

25-04-012 **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins de clore la séance extraordinaire l'ordre du jour étant épuisé, il est 19h31.

Jean-Pierre Bélanger
Maire

Robert Lyman, greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Bélanger
Maire